

même songé à le destituer. Si le gouvernement avait fait ce qu'il a fait envers lui immédiatement après l'événement invoqué comme raison de son renvoi, je n'en serais pas surpris, car nous savons que la procédure suivie dans les cas de cette nature par le gouvernement est tout à fait sommaire. Nous savons tous que quand M. Ross a violé la loi, on ne lui a pas donné six à huit mois pour réfléchir sur sa conduite, mais qu'on lui a signifié son congé sur-le-champ.

M. TUPPER : Non.

M. FRASER : Combien de temps encore est-il resté en fonctions ?

M. TUPPER : Au delà d'un mois.

M. FRASER : Oui, mai dans le cas dont je parle la saisie a été faite en avril 1890, et ce n'est que le 26 mai 1891, ou vers le commencement de mai qu'on donne avis à ce fonctionnaire de sa destitution. Voilà le secret de toute cette affaire. On n'avait jamais songé à le congédier et j'ose dire que si M. Torey eut fait comme auparavant, travaillé pour le candidat du gouvernement, nous n'aurions jamais entendu parler de sa destitution, ni de l'affaire qui a servi de prétexte à cette destitution. M. Ross a été destitué à un mois d'avis ; alors, il n'y avait d'élections pendantes ; mais M. Torey n'a pas été chassé pour l'affaire dont on parle maintenant.

C'est l'impression générale dans le comté, parmi les conservateurs comme parmi les libéraux, que M. Torey a été décapité parce qu'il n'a pas voulu voter. Mais il y a plus : on a envoyé au gouvernement en faveur de M. Torey, une des pétitions les plus importantes qu'il ait jamais reçues, une pétition signée par plus de mille personnes des deux partis politiques et par quelques-uns des partisans les plus forts et les plus influents du ministère. Mais au moment des élections, M. Torey a eu des idées quelque peu indépendantes ; alors, on n'a plus tenu compte de ses services passés, des services qu'il avait rendus au gouvernement ; on s'est dit qu'il fallait le frapper afin de lui apprendre, à lui et à tous ceux qui oseraient s'abstenir de voter dans une élection, que la loi doit être respectée. Si M. Torey avait été coupable de négligence, ce serait une excuse pour ceux qui l'ont congédié ; mais, même dans ce cas, je dis qu'un employé qui a bien servi le gouvernement pendant vingt ans, a droit à plus d'égards qu'on n'en a eu pour lui. Tout le monde du comté peuvent nous dire qu'il a toujours bien rempli son devoir personnellement et qu'il a toujours fait tout ce qu'il pouvait faire pour aider aux autres à réprimer la contrebande, qu'il a toujours travaillé de toutes ses forces dans l'intérêt du gouvernement ; je dis donc qu'on aurait dû avoir plus d'égards pour un fonctionnaire comme celui-là, faut-il chasser un employé parce qu'il lui est arrivé une fois d'enfreindre la loi ? Cet homme a passé ses meilleures années au service du gouvernement et il a aujourd'hui au delà de soixante ans ; le gouvernement est blâmable de l'avoir traité avec tant de rigueur. Je ne suis pas un ami politique de M. Torey, il n'est pas un de mes partisans et je crois qu'il n'a jamais voté pour le parti libéral dans ce comté. Toute son influence et celle de sa famille ont été mises en jeu contre mon parti. Néanmoins, je réclame justice pour lui comme je le ferais pour un de mes amis politiques. Je suis obligé de dire que pour avoir été mon adversaire, M. Torey n'en était pas moins un bon fonctionnaire public et qu'il ne méritait pas d'être traité comme il l'a été par le

gouvernement. Pourquoi ne s'est-on souvenu de sa prétendue faute que si tard ? Pourquoi ne pas l'avoir puni tout de suite, puisqu'il était si coupable ? Pourquoi être resté si longtemps sans lui en dire un seul mot ?

C'est quand le gouvernement s'est aperçu que M. Torey était devenu indépendant et qu'il avait refusé de voter pour son candidat, qu'il se résolut de lui signifier son congé. Comparé avec son successeur et les connaissances de ce dernier, Torey est comme le ministre de la marine si on comparait celui-ci à son plus jeune enfant. Son successeur n'a pas plus de connaissances au sujet des pêcheries que le ministre de la marine pourrait s'attendre à en trouver chez son plus jeune enfant. Je ne dis pas que le successeur de M. Torey n'est pas un homme respectable ; mais c'était un petit boutiquier qui ne connaissait rien en dehors de sa marchandise. M. Torey était membre du service depuis vingt ans et il avait été commandant des vaisseaux du gouvernement. Il n'y a pas un détail de cette partie du service public que ne connaisse M. Torey ; pas un pouce de terrain dans le comté qu'il n'ait vu. C'est lui qui surveillait les employés du gouvernement dans ce comté, c'est lui qui était tout le gouvernement là-bas. Il percevait les droits de douane, administrait les pêcheries et faisait tout. Je le répète, le gouvernement a commis une injustice envers un bon employé public de vingt ans de service, contre qui il n'existait pas une seule plainte. Pas un homme dans le comté n'est sur pieds à une heure plus matinale que M. Torey ; je l'ai vu partir avant le point du jour pour aller accomplir son devoir. Aujourd'hui, on dit qu'il faut qu'il disparaisse parce qu'il devient vieux. M. l'Orateur, je vous prie d'observer qu'on a eu soin d'invoquer ce deuxième motif, parce qu'on savait que le premier n'était pas suffisant pour autoriser sa destitution. Le premier motif n'était pas suffisant, c'est pour cela qu'on parle aujourd'hui pour la première fois de son grand âge. On dit : Vous êtes maintenant trop vieux. Sans doute, le gouverneur général a pensé qu'il s'agissait d'un vieillard décrépité comme ceux que nous voyons ici se réchauffer au soleil sur les pelouses et qu'il s'est dit que son renvoi était nécessaire dans l'intérêt public, pour l'efficacité du service. Je crois pouvoir dire que si le gouverneur général eut connu toutes les circonstances qui se rattachent à cette saisie, avec les explications de M. Torey, il ne l'aurait pas congédié. Si tous les fonctionnaires publics sont exposés à subir le même traitement, nous sommes en présence d'un état de choses fort grave.

J'aimerais entendre l'explication de cette affaire. Sans doute, M. Torey avait enfreint la lettre de la loi ; mais d'autre part, il n'y avait pas dans tout le Canada un meilleur fonctionnaire que lui, un fonctionnaire de son âge qui avait rempli son devoir pendant vingt ans plus fidèlement que lui. En effet, personne n'avait oui-dire qu'il eût commis une faute auparavant ; c'est pour cette faute unique, bien qu'il dise qu'il ne pouvait pas faire autre chose que ce qu'il a fait, qu'on l'a congédié. S'il n'avait pas accepté les \$800, ce vaisseau aurait repris la mer malgré lui et il aurait été protégé dans sa fuite par plusieurs autres vaisseaux américains alors dans les eaux de Canso ; M. Torey a donc agi sagement. Oh prendre des hommes pour s'emparer de ce vaisseau ? Après l'offre de \$800, les habitants des environs n'auraient pas vu d'un bon œil qu'on cherchât à s'en emparer. Le capitaine n'a pas déclaré qu'il